

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

**OBJET : TAXATION
DES TERRAINS
CONSTRUCTIBLES**

L'an deux mil Sept

le 11 Janvier

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ SUR BREUILH
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Mme GERARDIN-NEUVILLE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 décembre 2006

PRESENTS : Mmes GERARDIN-NEUVILLE, DUVALET, MM.
ANTOINE, AUZEMERY, CESAIRE, DULUC, GARAT, LAFOND,
LEBON, LEROY, LONGUEUE, ROY

EXCUSES : Mme RIOUALLON

ABSENTS :

M.LEROY a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la loi BORLOO
votée le 13 juillet 2006.

L'article 26 autorise le Conseil Municipal à instituer une taxation sur le prix
de vente des terrains rendus constructibles par la carte communale.

La taxation supplémentaire s'élève à 10 % des 2/3 du prix de vente des
terrains.

Cette taxe sera applicable le 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date de la
présente délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis
favorable pour l'application de cette taxe.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

EN MAIRIE LE 14 février 2007

LE MAIRE

